

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°20-2014

SEANCE du Jeudi 24 Avril 2014

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 11

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline

Secrétaire de séance : Jean CORDIER

**OBJET/ Délégué local CNAS**

Le Maire signale aux membres présents que la commune a adhéré au Comité National d'Action Sociale pour le personnel et que de ce fait il y a lieu d'élire un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents au sein des instances du CNAS.

Le Maire propose sa candidature en tant que délégué représentant les élus et Madame Yvette VALLON représentant les agents.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de son Maire
- Désigne M. Rémi COSTORIER ou son représentant, représentant des élus
- Désigne Mme Yvette VALLON représentant les agents.

Fait et délibéré, le 24 avril 2014

**Le Maire**

**Rémi COSTORIER**

